

CHARTRE

CHARTRE

VENTES A L'ENCAN

VENTES A L'ENCAN

CHEMINS DE FER

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.
Etat de la Louisiane,
"Paroisse d'Orléans"
Ville de New Orleans

Me. Bruner Rosen, notaire par la
paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane,
désigne comme son successeur par
cette chartre...

CHARTER
Of Control-Perz Contracting
Company.

December 31st, 1905.
State of Louisiana,
Parish of Orleans,
City of New Orleans.

ARTICLE I.
The name and style of this corporation shall
be the "CONTROL-PERZ CONTRACTING
COMPANY."

ARTICLE II.
The objects and purposes of this company
shall be to acquire, construct, maintain,
operate and manage...

ARTICLE III.
The objects and purposes of this company
shall be to acquire, construct, maintain,
operate and manage...

ARTICLE IV.
The capital stock of this company is fixed
at the sum of \$100,000.00...

ARTICLE V.
All the corporate powers of said corporation
shall be vested in a Board of Directors
composed of five shareholders...

ARTICLE VI.
Meetings of the shareholders may be called
by the president or board of directors
upon ten days notice...

ARTICLE VII.
This act of incorporation may be changed,
modified or altered...

ARTICLE VIII.
Whenever this corporation is dissolved,
either by limitation or for any other cause...

ARTICLE IX.
No shareholder shall ever be liable for
the debts or liabilities of this corporation...

ARTICLE X.
This corporation commences its affairs
on the 1st day of January, 1906...

EMILE LEONARD,
Député Notaire.

Strouback & Stern

EXCELLENTE OCCASION POUR ENTREPRENDRE
Un Commerce d'Ecurie ou d'Entrepreneur de Pompes Funèbres

La Grande Pâtisserie à Deux Etages en Bois, Occupée Pendant Plus
de Six Mois Comme Tablissement d'Entrepreneur
de Pompes Funèbres.

NO 1019 RUE TERPSICHORE, entre les Rues Magasin et Constance.

EXCELLENTE LOCATION pour le commerce ou
pour l'industrie.
Successeur de ELIZABETH & CHARLES ROSEN, No 77, 79 Rue de
la République, New Orleans.

J. L. Onorato

Notaire et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division D, dans
le Département de la Louisiane, paroisse d'Orléans, désigne comme son successeur par
cette chartre...

ARTICLE I.
Sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division D, dans
le Département de la Louisiane, paroisse d'Orléans, désigne comme son successeur par
cette chartre...

ARTICLE II.
Le contrat de vente de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le
Sixième District de cette ville, désigné par le No 12, 13 et 14 de la rue de la République...

ARTICLE III.
Le contrat de vente de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le
Sixième District de cette ville, désigné par le No 12, 13 et 14 de la rue de la République...

ARTICLE IV.
Le contrat de vente de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le
Sixième District de cette ville, désigné par le No 12, 13 et 14 de la rue de la République...

ARTICLE V.
Le contrat de vente de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le
Sixième District de cette ville, désigné par le No 12, 13 et 14 de la rue de la République...

ARTICLE VI.
Le contrat de vente de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le
Sixième District de cette ville, désigné par le No 12, 13 et 14 de la rue de la République...

ARTICLE VII.
Le contrat de vente de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le
Sixième District de cette ville, désigné par le No 12, 13 et 14 de la rue de la République...

ARTICLE VIII.
Le contrat de vente de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le
Sixième District de cette ville, désigné par le No 12, 13 et 14 de la rue de la République...

ARTICLE IX.
Le contrat de vente de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le
Sixième District de cette ville, désigné par le No 12, 13 et 14 de la rue de la République...

ARTICLE X.
Le contrat de vente de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le
Sixième District de cette ville, désigné par le No 12, 13 et 14 de la rue de la République...

ARTICLE XI.
Le contrat de vente de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le
Sixième District de cette ville, désigné par le No 12, 13 et 14 de la rue de la République...

ARTICLE XII.
Le contrat de vente de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le
Sixième District de cette ville, désigné par le No 12, 13 et 14 de la rue de la République...

ARTICLE XIII.
Le contrat de vente de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le
Sixième District de cette ville, désigné par le No 12, 13 et 14 de la rue de la République...

ARTICLE XIV.
Le contrat de vente de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le
Sixième District de cette ville, désigné par le No 12, 13 et 14 de la rue de la République...

ARTICLE XV.
Le contrat de vente de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le
Sixième District de cette ville, désigné par le No 12, 13 et 14 de la rue de la République...

Strouback & Stern

UNE EXCELLENTE OCCASION
D'INVESTIR DANS DES
Cottages Simples et Doubles,

Dans le Sixième District et splendide ment
situés pour louer.

Une Résidence et Boulangerie
A deux étages bien établie et florissante.

Cottages Simples: 5129-31 RUE ANNONCIATION,
4210 RUE ANNONCIATION,
5221 RUE ANNONCIATION,
5225 RUE ANNONCIATION.

Boulangerie et Résidence: No 4200 RUE ANNONCIATION.

Jacob Wambangs et als vs John R.
Wambangs et als.

PAR STROUBACK & STERN, Leonard
L Stern, successeur, JEUDI, le 25 Janvier
1906, à midi, à la Bourse de Propriétés
Foncieres...

PAR STROUBACK & STERN, Leonard
L Stern, successeur, JEUDI, le 25 Janvier
1906, à midi, à la Bourse de Propriétés
Foncieres...

PAR STROUBACK & STERN, Leonard
L Stern, successeur, JEUDI, le 25 Janvier
1906, à midi, à la Bourse de Propriétés
Foncieres...

PAR STROUBACK & STERN, Leonard
L Stern, successeur, JEUDI, le 25 Janvier
1906, à midi, à la Bourse de Propriétés
Foncieres...

PAR STROUBACK & STERN, Leonard
L Stern, successeur, JEUDI, le 25 Janvier
1906, à midi, à la Bourse de Propriétés
Foncieres...

PAR STROUBACK & STERN, Leonard
L Stern, successeur, JEUDI, le 25 Janvier
1906, à midi, à la Bourse de Propriétés
Foncieres...

PAR STROUBACK & STERN, Leonard
L Stern, successeur, JEUDI, le 25 Janvier
1906, à midi, à la Bourse de Propriétés
Foncieres...

PAR STROUBACK & STERN, Leonard
L Stern, successeur, JEUDI, le 25 Janvier
1906, à midi, à la Bourse de Propriétés
Foncieres...

PAR STROUBACK & STERN, Leonard
L Stern, successeur, JEUDI, le 25 Janvier
1906, à midi, à la Bourse de Propriétés
Foncieres...

PAR STROUBACK & STERN, Leonard
L Stern, successeur, JEUDI, le 25 Janvier
1906, à midi, à la Bourse de Propriétés
Foncieres...

PAR STROUBACK & STERN, Leonard
L Stern, successeur, JEUDI, le 25 Janvier
1906, à midi, à la Bourse de Propriétés
Foncieres...

PAR STROUBACK & STERN, Leonard
L Stern, successeur, JEUDI, le 25 Janvier
1906, à midi, à la Bourse de Propriétés
Foncieres...

PAR STROUBACK & STERN, Leonard
L Stern, successeur, JEUDI, le 25 Janvier
1906, à midi, à la Bourse de Propriétés
Foncieres...

PAR STROUBACK & STERN, Leonard
L Stern, successeur, JEUDI, le 25 Janvier
1906, à midi, à la Bourse de Propriétés
Foncieres...

PAR STROUBACK & STERN, Leonard
L Stern, successeur, JEUDI, le 25 Janvier
1906, à midi, à la Bourse de Propriétés
Foncieres...

PAR STROUBACK & STERN, Leonard
L Stern, successeur, JEUDI, le 25 Janvier
1906, à midi, à la Bourse de Propriétés
Foncieres...

CHEMINS DE FER

ARRIVEE
New York tous les jours... 8:00 a.m.
New York tous les jours... 8:00 a.m.
New York tous les jours... 8:00 a.m.

ARRIVEE
Chicago Limited... 8:15 p.m.
Chicago Limited... 8:15 p.m.
Chicago Limited... 8:15 p.m.

ARRIVEE
Chicago Limited... 8:15 p.m.
Chicago Limited... 8:15 p.m.
Chicago Limited... 8:15 p.m.

ARRIVEE
New York and Hot Springs
Express... 7:30 a.m.
New York and Hot Springs
Express... 7:30 a.m.
New York and Hot Springs
Express... 7:30 a.m.

ARRIVEE
New Orleans and Grand Isle
Express... 8:00 a.m.
New Orleans and Grand Isle
Express... 8:00 a.m.
New Orleans and Grand Isle
Express... 8:00 a.m.

ARRIVEE
New Orleans and Grand Isle
Express... 8:00 a.m.
New Orleans and Grand Isle
Express... 8:00 a.m.
New Orleans and Grand Isle
Express... 8:00 a.m.

ARRIVEE
New Orleans and Grand Isle
Express... 8:00 a.m.
New Orleans and Grand Isle
Express... 8:00 a.m.
New Orleans and Grand Isle
Express... 8:00 a.m.

ARRIVEE
New Orleans and Grand Isle
Express... 8:00 a.m.
New Orleans and Grand Isle
Express... 8:00 a.m.
New Orleans and Grand Isle
Express... 8:00 a.m.

ARRIVEE
New Orleans and Grand Isle
Express... 8:00 a.m.
New Orleans and Grand Isle
Express... 8:00 a.m.
New Orleans and Grand Isle
Express... 8:00 a.m.

ARRIVEE
New Orleans and Grand Isle
Express... 8:00 a.m.
New Orleans and Grand Isle
Express... 8:00 a.m.
New Orleans and Grand Isle
Express... 8:00 a.m.

ARTICLE PREMIER.
Ladite corporation sera constituée et désignée
comme la "DUTYVILLE RAILROAD AND PLANTING
COMPANY LIMITED", à une fin limitée, pour le
transport de voyageurs et de marchandises...

ARTICLE QUATRIEME.
Les affaires de cette corporation seront
dirigées par tous les pouvoirs incorporés
dans les statuts de ladite corporation...

ARTICLE CINQUIEME.
Ladite corporation sera constituée et désignée
comme la "DUTYVILLE RAILROAD AND PLANTING
COMPANY LIMITED", à une fin limitée...

ARTICLE SIXIEME.
Monsieur Amie Pierre Duran, Firmin Duran,
Duran, comme Président, ledit Firmin Duran,
comme Vice-Président, ledit Henry C. Camors,
comme Secrétaire, et ledit Henry C. Camors,
comme Secrétaire, et ledit Henry C. Camors,
comme Secrétaire...

ARTICLE SEPTIEME.
Cette corporation commença ses affaires
le 1er jour de Janvier, 1906...

ARTICLE HUITIEME.
Cette corporation commença ses affaires
le 1er jour de Janvier, 1906...

ARTICLE NEUVIEME.
Cette corporation commença ses affaires
le 1er jour de Janvier, 1906...

ARTICLE DIXIEME.
Cette corporation commença ses affaires
le 1er jour de Janvier, 1906...

ARTICLE ONZIEME.
Cette corporation commença ses affaires
le 1er jour de Janvier, 1906...

ARTICLE DOUZIEME.
Cette corporation commença ses affaires
le 1er jour de Janvier, 1906...

ARTICLE TREIZIEME.
Cette corporation commença ses affaires
le 1er jour de Janvier, 1906...

ARTICLE QUATREZIEME.
Cette corporation commença ses affaires
le 1er jour de Janvier, 1906...

ARTICLE QUINZIEME.
Cette corporation commença ses affaires
le 1er jour de Janvier, 1906...

ARTICLE PREMIER.
Ladite corporation sera constituée et désignée
comme la "DUTYVILLE RAILROAD AND PLANTING
COMPANY LIMITED", à une fin limitée...

ARTICLE QUATRIEME.
Les affaires de cette corporation seront
dirigées par tous les pouvoirs incorporés
dans les statuts de ladite corporation...

ARTICLE CINQUIEME.
Ladite corporation sera constituée et désignée
comme la "DUTYVILLE RAILROAD AND PLANTING
COMPANY LIMITED", à une fin limitée...

ARTICLE SIXIEME.
Monsieur Amie Pierre Duran, Firmin Duran,
Duran, comme Président, ledit Firmin Duran,
comme Vice-Président, ledit Henry C. Camors,
comme Secrétaire, et ledit Henry C. Camors,
comme Secrétaire...

ARTICLE SEPTIEME.
Cette corporation commença ses affaires
le 1er jour de Janvier, 1906...

ARTICLE HUITIEME.
Cette corporation commença ses affaires
le 1er jour de Janvier, 1906...

ARTICLE NEUVIEME.
Cette corporation commença ses affaires
le 1er jour de Janvier, 1906...

ARTICLE DIXIEME.
Cette corporation commença ses affaires
le 1er jour de Janvier, 1906...

ARTICLE ONZIEME.
Cette corporation commença ses affaires
le 1er jour de Janvier, 1906...

ARTICLE DOUZIEME.
Cette corporation commença ses affaires
le 1er jour de Janvier, 1906...

ARTICLE TREIZIEME.
Cette corporation commença ses affaires
le 1er jour de Janvier, 1906...

ARTICLE QUATREZIEME.
Cette corporation commença ses affaires
le 1er jour de Janvier, 1906...

ARTICLE QUINZIEME.
Cette corporation commença ses affaires
le 1er jour de Janvier, 1906...

ARTICLE PREMIER.
Ladite corporation sera constituée et désignée
comme la "DUTYVILLE RAILROAD AND PLANTING
COMPANY LIMITED", à une fin limitée...

ARTICLE QUATRIEME.
Les affaires de cette corporation seront
dirigées par tous les pouvoirs incorporés
dans les statuts de ladite corporation...

ARTICLE CINQUIEME.
Ladite corporation sera constituée et désignée
comme la "DUTYVILLE RAILROAD AND PLANTING
COMPANY LIMITED", à une fin limitée...

ARTICLE SIXIEME.
Monsieur Amie Pierre Duran, Firmin Duran,
Duran, comme Président, ledit Firmin Duran,
comme Vice-Président, ledit Henry C. Camors,
comme Secrétaire, et ledit Henry C. Camors,
comme Secrétaire...

ARTICLE SEPTIEME.
Cette corporation commença ses affaires
le 1er jour de Janvier, 1906...

ARTICLE HUITIEME.
Cette corporation commença ses affaires
le 1er jour de Janvier, 1906...

ARTICLE NEUVIEME.
Cette corporation commença ses affaires
le 1er jour de Janvier, 1906...

ARTICLE DIXIEME.
Cette corporation commença ses affaires
le 1er jour de Janvier, 1906...

ARTICLE ONZIEME.
Cette corporation commença ses affaires
le 1er jour de Janvier, 1906...

ARTICLE DOUZIEME.
Cette corporation commença ses affaires
le 1er jour de Janvier, 1906...

ARTICLE TREIZIEME.
Cette corporation commença ses affaires
le 1er jour de Janvier, 1906...

ARTICLE QUATREZIEME.
Cette corporation commença ses affaires
le 1er jour de Janvier, 1906...

ARTICLE QUINZIEME.
Cette corporation commença ses affaires
le 1er jour de Janvier, 1906...

ARRIVEE
New York tous les jours... 8:00 a.m.
New York tous les jours... 8:00 a.m.
New York tous les jours... 8:00 a.m.

ARRIVEE
Chicago Limited... 8:15 p.m.
Chicago Limited... 8:15 p.m.
Chicago Limited... 8:15 p.m.

ARRIVEE
New York and Hot Springs
Express... 7:30 a.m.
New York and Hot Springs
Express... 7:30 a.m.
New York and Hot Springs
Express... 7:30 a.m.

ARRIVEE
New Orleans and Grand Isle
Express... 8:00 a.m.
New Orleans and Grand Isle
Express... 8:00 a.m.
New Orleans and Grand Isle
Express... 8:00 a.m.

ARRIVEE
New Orleans and Grand Isle
Express... 8:00 a.m.
New Orleans and Grand Isle
Express... 8:00 a.m.
New Orleans and Grand Isle
Express... 8:00 a.m.

ARRIVEE
New Orleans and Grand Isle
Express... 8:00 a.m.
New Orleans and Grand Isle
Express... 8:00 a.m.
New Orleans and Grand Isle
Express... 8:00 a.m.

ARRIVEE
New Orleans and Grand Isle
Express... 8:00 a.m.
New Orleans and Grand Isle
Express... 8:00 a.m.
New Orleans and Grand Isle
Express... 8:00 a.m.

ARRIVEE
New Orleans and Grand Isle
Express... 8:00 a.m.
New Orleans and Grand Isle
Express... 8:00 a.m.
New Orleans and Grand Isle
Express... 8:00 a.m.

ARRIVEE
New Orleans and Grand Isle
Express... 8:00 a.m.
New Orleans and Grand Isle
Express... 8:00 a.m.
New Orleans and Grand Isle
Express... 8:00 a.m.

ARTICLE PREMIER.
Ladite corporation sera constituée et désignée
comme la "DUTYVILLE RAILROAD AND PLANTING
COMPANY LIMITED", à une fin limitée...

ARTICLE QUATRIEME.
Les affaires de cette corporation seront
dirigées par tous les pouvoirs incorporés
dans les statuts de ladite corporation...

ARTICLE CINQUIEME.
Ladite corporation sera constituée et désignée
comme la "DUTYVILLE RAILROAD AND PLANTING
COMPANY LIMITED", à une fin limitée...

ARTICLE SIXIEME.
Monsieur Amie Pierre Duran, Firmin Duran,
Duran, comme Président, ledit Firmin Duran,
comme Vice-Président, ledit Henry C. Camors,
comme Secrétaire, et ledit Henry C. Camors,
comme Secrétaire...

ARTICLE SEPTIEME.
Cette corporation commença ses affaires
le 1er jour de Janvier, 1906...